Module complémentaire SSIAP 3 pour titulaires AP2 ou PRV2

DESCRIPTION

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Code CPF : 235660
Référence Formation : CEC-SSIMDC-04
Objectifs
Acquérir par équivalence la qualification SSIAP3 (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes).
Programme

- Le feu : le feu et ses conséquences – Mise en œuvre des moyens d'extinction (programme 24 heures)
- La sécurité incendie et les bâtiments : Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant (programme 34 heures)
- Gestion des risques : réalisation des travaux de sécurité – documents administratifs (programme 34 heures)
- L'équipe : Le management de l'équipe de sécurité – Organiser le service – Notions de droit civil et pénal (programme 24 heures) – Le code du travail applicable aux salariés (programme 34 heures)
- Gérer le budget : La réalisation des budgets – La fonction achat – La gestion des contrats de maintenance des installations de sécurité

Prérequis

- Titulaires du PRV 2 ou du Brevet de Prévention ou de l'attestation du ministre de l'intérieur
- PSC 1 de moins de 2 ans, SST ou PSE en cours de validité

Durée et organisation
5 jours - 34 heures
Textes de référence
Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
Effectifs
1 - 10 personnes
Moyens pédagogiques

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc *Support de cours individuel remis aux participants : lot de 7 ouvrages réglementaires et documentation officielle du JO : SSIAP 3 - Réglementation IGH - ERP Dispositions générales, particulières et établissements spéciaux - ERP de 5ème catégorie - Bâtiments d'habitation### Liste des équipements et matériels pédagogiques :* Poste de sécurité dédié

comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe *Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants règlementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.* Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipe du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire *Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence* Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO^2 *Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement* Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées *Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents* Appareils émetteurs récepteurs *Points de contrôle de ronde* Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels *Alarmes informatiques* Téléphones *Registre de prise en compte des événements* Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses *Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce* Films, vidéos, CD Rom sur un sinistre réel *Ouvrages en relation avec les matières enseignées* Jeux de plans de divers établissements* Matériels informatiques avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget)
Modalités d'évaluation
* Test QCM et validation par le Centre de formation

CALENDRIER

Nous contacter

TARIFS

- Prix individuel : 595 € H.T.
- Prix entreprise : 645 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

RESPONSABLE(S)

LEON Sabine

Voir la fiche sur le site

Contactez-nous pour en savoir plus

© CECYS 2025